

**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTÉS DE MOLIETS-ET-MAÂ**



DECISION PORTANT ATTRIBUTION

du marché relatif à la réalisation d'une expertise en évaluation immobilière de l'ensemble des propriétés bâties et non bâties du Syndicat Mixte sises sur le territoire de la commune de Moliets-et-Maâ

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU le code de la commande publique,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

Vu la proposition tarifaire de la société GALTIER VALUATION en date du 20 décembre 2022,

DECIDE :

- d'attribuer et de conclure le marché de services avec la société GALTIER VALUATION située 92 bis rue Edouard Vaillant à LEVALLOIS-PERRET CEDEX (92309), selon les modalités décrites comme suit :
 - **Objet du marché** : réalisation d'une expertise en évaluation immobilière de l'ensemble des propriétés bâties et non bâties du Syndicat Mixte sises sur le territoire de la commune de Moliets-et-Maâ
 - **Montant total** : 4 200,00 € HT

Fait à Mont-de-Marsan, le 23 DEC. 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

XFL

Xavier FORTINON